



Brussels, 17 December 2025

16842/25

**Interinstitutional File:
2024/0061 (COD)**

JUR 853
INDEF 183
POLMIL 429
IND 621
MAP 161
COMPET 1358
FISC 374
FIN 1558
CODEC 2140

LEGISLATIVE ACTS AND OTHER INSTRUMENTS: CORRIGENDUM/RECTIFICATIF

Subject: Regulation of the European Parliament and of the Council of 16 December 2025 establishing the European Defence Industry Programme and a framework of measures to ensure the timely availability and supply of defence products ('EDIP Regulation')
(PE 52/1/25 REV 1, 17 December 2025)

LANGUAGE concerned: **FR**

PROCEDURE APPLICABLE (according to Council document R/2521/75):

— Procedure 2(b) (obvious errors in one language version)

This text has also been transmitted to the European Parliament.

TIME LIMIT for the observations by Member States: 3 days

OBSERVATIONS to be notified to: dql.rectificatifs@consilium.europa.eu

(DQL RECTIFICATIFS (JUR 7), Directorate Quality of Legislation, Legal Service)

16842/25

JUR.7

EN

RECTIFICATIF

**au règlement du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2025 relatif à
l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense et d'un cadre de
mesures visant à assurer la disponibilité des produits de défense et l'approvisionnement en de
tels produits en temps utile ("règlement EDIP")**

(PE 52/1/25 REV 1 du 17 décembre 2025)

1. Page 3, considérant 1

Au lieu de:

"... En raison de l'aggravation à long terme de la sécurité régionale et mondiale, il convient de revoir radicalement l'échelle et la vitesse auxquelles la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) est capable de se développer et produire la gamme complète de capacités militaires."

lire:

"... La détérioration à long terme de la sécurité régionale et mondiale requiert de revoir radicalement l'échelle et la vitesse auxquelles la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) est capable de se développer et produire la gamme complète de capacités militaires."

2. Page 5, considérant 8

Au lieu de:

"... Le 15 décembre 2023, le Conseil européen a décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'Ukraine et a déclaré que l'Union et ses États membres restaient déterminés à contribuer, sur le long terme et conjointement avec les partenaires, aux engagements à l'égard de l'Ukraine en matière de sécurité, qui aideront celle-ci à se défendre, à résister aux entreprises de déstabilisation et à décourager les actes d'agression à l'avenir. ..."

lire:

"... Le 15 décembre 2023, le Conseil européen a décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'Ukraine et a déclaré que l'Union et ses États membres restaient déterminés à contribuer, sur le long terme et conjointement avec les partenaires, aux engagements à l'égard de l'Ukraine en matière de sécurité, qui aideront celle-ci à se défendre, à résister aux efforts de déstabilisation et à décourager les actes d'agression à l'avenir. ..."

3. Page 28, considérant 38

Au lieu de:

"... En ce qui concerne les actions de renforcement de l'industrie, il devrait être possible d'augmenter le plafond à 50 % des coûts éligibles lorsque la majorité des bénéficiaires sont des petites et moyennes entreprises (PME) ou des entreprises à moyenne capitalisation établies dans un État membre ou dans un pays associé ou lorsque l'action est menée par une SPAE, ..."

lire:

"... En ce qui concerne les actions de renforcement de l'industrie, il devrait être possible d'augmenter le plafond jusqu'à 50 % des coûts éligibles lorsque la majorité des bénéficiaires sont des petites et moyennes entreprises (PME) ou des entreprises à moyenne capitalisation établies dans un État membre ou dans un pays associé ou lorsque l'action est menée par une SPAE, ..."

4. Page 42, considérant 54

Au lieu de:

"Dans les cas couverts par le présent règlement, l'attribution et l'exécution immédiates d'un contrat avant sa signature résultant de procédures de passation de marchés menées avec le soutien de la Commission aux fins du présent règlement pourraient être justifiées compte tenu de la situation géopolitique existante, en particulier lorsque la gravité des circonstances et de leurs implications pour la sécurité des citoyens de l'Union exige que les livraisons du produit de défense concerné interviennent effectivement sans tarder. ..."

lire:

"Dans les cas couverts par le présent règlement, l'attribution et l'exécution immédiates d'un marché avant sa signature résultant de procédures de passation de marchés menées avec le soutien de la Commission aux fins du présent règlement pourraient être justifiées compte tenu de la situation géopolitique existante, en particulier lorsque la gravité des circonstances et de leurs implications pour la sécurité des citoyens de l'Union exige que les livraisons du produit de défense concerné interviennent effectivement sans tarder. ..."

5. Page 47, considérant 64

Au lieu de:

"Il y a lieu de faire en sorte, d'une part, que la SPAE dispose de la souplesse nécessaire pour modifier ses statuts et, d'autre part, que soient préservés certains éléments essentiels, en particulier ceux qui étaient nécessaires pour sa reconnaissance en tant que SPAE, au moyen d'un contrôle nécessaire au niveau de l'Union."

lire:

"Il est nécessaire de faire en sorte, d'une part, que la SPAE dispose de la souplesse nécessaire pour modifier ses statuts et, d'autre part, que soient préservés certains éléments essentiels, en particulier ceux qui étaient nécessaires pour sa reconnaissance en tant que SPAE, au moyen d'un contrôle nécessaire au niveau de l'Union."

6. Page 57, considérant 81

Au lieu de:

"... Compte tenu de la complexité des chaînes d'approvisionnement dans le secteur de la défense ainsi que des tensions existantes et du risque de pénurie le long de ces chaînes d'approvisionnement, il est nécessaire de prévoir des instruments permettant une approche coordonnée continue de la cartographie et du suivi des chaînes d'approvisionnement de l'Union pour les produits nécessaires en cas de crise. ..."

lire:

"... Compte tenu des complexités que présentent les chaînes d'approvisionnement dans le secteur de la défense ainsi que des tensions existantes et du risque de pénurie le long de ces chaînes d'approvisionnement, il est nécessaire de prévoir des instruments permettant une approche coordonnée continue de la cartographie et du suivi des chaînes d'approvisionnement de l'Union pour les produits nécessaires en cas de crise. ..."

7. Page 56, considérant 84

Au lieu de:

"Dans le cadre de la cartographie, la Commission devrait également recenser et dresser une liste d'indicateurs d'alerte précoce visant à définir les facteurs susceptibles de perturber, de compromettre ou d'affecter l'approvisionnement en produits de ce type. ..."

lire:

"Dans le cadre de la cartographie, la Commission devrait également recenser et dresser une liste d'indicateurs d'alerte précoce visant à définir les facteurs susceptibles de perturber, de compromettre ou d'affecter négativement l'approvisionnement en produits de ce type. ..."

8. Page 59, considérant 85

Au lieu de:

"... Ces moyens devraient permettre de traiter de manière confidentielle les informations recueillies, en assurant le secret des affaires et la cybersécurité. ..."

lire:

"... Ces moyens devraient veiller à ce que les informations recueillies soient traitées de manière confidentielle, en assurant le secret des affaires et la cybersécurité. ..."

9. Page 61, considérant 90

Au lieu de:

"... Afin d'assurer une approche coordonnée en vue d'atténuer un tel risque, la Commission devrait, lorsqu'elle a connaissance d'un tel risque, mettre en œuvre des mesures préventives, par exemple convoquer une réunion extraordinaire du Comité pour examiner la gravité des perturbations éventuelles et les réponses possibles et, ..."

lire:

"... Afin d'assurer une approche coordonnée en vue d'atténuer un tel risque, la Commission devrait, lorsqu'elle prend connaissance d'un tel risque, mettre en œuvre des mesures préventives, par exemple convoquer une réunion extraordinaire du Comité pour examiner la gravité des perturbations éventuelles et les réponses possibles et, ..."

10. Page 64, considérant 95

Au lieu de:

"... Compte tenu du caractère sensible des informations qui peuvent être demandées, la Commission devrait recevoir l'accord préalable de l'État membre dans lequel le site de production de l'opérateur économique concerné est situé, et les informations demandées devraient être transmises par l'intermédiaire de cet État membre. ..."

lire:

"... Compte tenu du caractère sensible des informations qui pourraient être demandées, la Commission devrait recevoir l'accord préalable de l'État membre dans lequel le site de production de l'opérateur économique concerné est situé, et les informations demandées devraient être transmises par l'intermédiaire de cet État membre. ..."

11. Page 76, considérant 115

Au lieu de:

"Le présent règlement s'entend sans préjudice des règles en vigueur de l'Union des règles nationales en matière d'exportation de produits de défense et des obligations prévues par la directive 2009/43/CE."

lire:

"Le présent règlement s'entend sans préjudice des règles de l'Union et des règles nationales existantes en matière d'exportation de produits de défense et des obligations prévues par la directive 2009/43/CE."

12. Page 210, article 66, paragraphe 1

Au lieu de:

"1. Lorsque le Conseil active la mesure au titre du présent article conformément à l'article 64, paragraphe 4, un État membre présenter à la Commission une demande tendant à ce qu'il soit demandé à un opérateur économique dont le site de production se trouve sur son territoire d'accepter ou de prioriser une certaine commande de produits de défense nécessaires en cas de crise afin de remédier aux graves difficultés auxquelles cet État membre ou un autre État membre est confronté soit lors de la passation d'une commande, soit lors de l'exécution d'un marché de fourniture de tels produits."

lire:

"1. Lorsque le Conseil active la mesure au titre du présent article conformément à l'article 64, paragraphe 4, un État membre peut présenter à la Commission une demande tendant à ce qu'il soit demandé à un opérateur économique dont le site de production se trouve sur son territoire d'accepter ou de prioriser une certaine commande de produits de défense nécessaires en cas de crise afin de remédier aux graves difficultés auxquelles cet État membre ou un autre État membre est confronté soit lors de la passation d'une commande, soit lors de l'exécution d'un marché de fourniture de tels produits."